DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007

Délibération n° 2007.05.186

Convention-cadre pluriannuelle relative à la gestion par un organisme intermédiaire des crédits du fonds social européen objectif 3 pour la programmation 2000-2006 : avenant n° 3

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2007

DELIBERATION N° 2007.05.186

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES - PLIE	Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE A LA GESTION PAR UN ORGANISME INTERMEDIAIRE DES CREDITS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN OBJECTIF 3 POUR LA PROGRAMMATION 2000-2006 : AVENANT N° 3

Vu le protocole d'accord du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi 2001 - 2006, approuvé par délibération n° 252 du 15 décembre 2000 ;

Vu la convention-cadre pluriannuelle n° 2004.20.03.0074 relative à la mise en œuvre et à la gestion du FSE par le PLIE du Grand Angoulême, signée le 22 novembre 2004;

Vu le nouveau protocole d'accord pour la période 2005 – 2006, approuvé par délibération n°146 du 12 mai 2005 et son avenant n°1 pour l'année 2007 approuvé par délibération n° 408 du 14 décembre 2006 ;

Chaque année un plan d'actions et un plan de financement doivent être élaborés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs que se sont fixés les partenaires du PLIE : - accompagner vers l'emploi durable 2000 personnes en difficulté sur la période d'application du protocole, - favoriser l'accès à l'emploi pour 50% d'entre elles.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre au cours de l'année 2007, s'inscrivent dans la continuité des plans précédents en faveur des demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire par :

- l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi,
- le développement de démarches de placement auprès des entreprises du territoire,
- l'insertion par l'activité économique,
- l'aide à l'accès à la formation et à la qualification.

Le Plan de financement pour l'année 2007 est le suivant :

- Coût total éligible : 913.947,95 €
- Contre parties mobilisées :
  - Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême : 221.848,10 €
  - Commune de L'Isle d'Espagnac : 21.955,00 €
  - Conseil Général de la Charente : 213.368,00 €
- Fonds Européens sollicités : 456.776,85 €

Les modalités de mise en œuvre et de gestion des fonds Européens sollicités seront encadrées par un avenant n° 3 à la convention-cadre pluriannuelle n°2004 20 03 0074 en date du 24 novembre 2004.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 2 mai 2007.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan d'actions et le plan de financement pour l'année 2007, mentionnés ci-dessus.

D'APPROUVER le contenu de l'avenant n° 3 à la convention-cadre pluriannuelle relative à la gestion par un organisme intermédiaire des crédits du Fonds social européen Objectif 3 pour la programmation 2000-2006.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les Fonds Européens relatifs à ce projet auprès des services de la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **30 mai 2007**	**Affiché le :** **31 mai 2007**